

**Compte Rendu
Conseil Communautaire
Séance du 11 décembre 2008**

Étaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mrs GAILLARD, BARANGER et MIRAND
<i>Benais</i>	: Mmes RIOCREUX et FRAISSE
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs BARRE, THIBAULT et CROUVIZIER
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET
<i>Continvoir</i>	: Mme CAMUS et Mr RENIER
<i>Gizeux</i>	: Mr BEAUPIED
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs AMBRUGEAT et MUREAU
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU et CORNET

Absents excusés

<i>Bourgueil</i>	: Mr JUNGES en début de séance
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mr PINARD
<i>Gizeux</i>	: Mr DE LAFFON
<i>St Nicolas de Bourgueil</i>	: Mr GOURDON

Secrétaire de séance

Monsieur MUREAU

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2008

Deux modifications sont prises en compte, à savoir :

Page 9 – Devenir de la Poste : il fallait lire bureaux de poste à la place de petites agences postales.

Page 10 – Plans communaux de sécurité : il fallait lire plans communaux de secours.

Le document est ensuite adopté à l'unanimité.

II – LOCATION D'UN BATIMENT A LA SOCIETE ATOUT FER

Monsieur COUSSEAU, Vice-Président en charge des bâtiments publics et voiries, rappelle à l'Assemblée que les travaux de réhabilitation de l'ancien local occupé précédemment par la société ATMA sont en cours d'exécution ; ils devraient permettre la mise à disposition d'un bâtiment d'une surface d'environ 400 m².

Il rappelle que la SARL ATOUT FER, spécialisée dans la serrurerie, métallerie et ferronnerie, est intéressée pour louer ce local, car elle souhaite développer cette activité dans le Bourgueillois dès le mois de Janvier prochain.

Après avoir répondu aux questions de l'Assemblée, il propose de se prononcer sur cette demande de location.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Mr COUSSEAU,

VU l'intérêt de pouvoir permettre le développement d'une telle activité dans le Bourgueillois.

VU la demande présentée par la SARL ATOUT FER représentée par Messieurs KUPIEC et FORTIER.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande de location.

AUTORISE le Président à signer le bail commercial qui prendra effet le 1^{er} Janvier 2009.

PRECISE que le loyer sera mis en recouvrement avec effet du 1^{er} février 2009 compte-tenu d'une mise à disposition partielle pendant un mois pour permettre la finition des travaux.

FIXE le montant du loyer mensuel à 550,00 €uros H.T.

DESIGNE Maître DESPINS, Notaire associé à Bourgueil pour la rédaction de l'acte à intervenir, les frais correspondants étant supportés par le preneur.

Monsieur COUSSEAU tient à souligner par ailleurs le « coup de main » de Messieurs FORTIER et KUPIEC pour le nettoyage des locaux.

III – REHABILITATION D'UN IMMEUBLE A BENAIS DANS LE CADRE DU TRANSFERT D'UNE BOULANGERIE – FIXATION DES LOYERS (Commerce et logement)

1) Local commercial

Monsieur le Président rappelle le programme de travaux de réhabilitation du local appartenant à la Communauté de Communes situé 3, rue de la République à Benais.

Ce programme de travaux avait été engagé pour permettre le maintien à Benais d'une activité de boulangerie-pâtisserie.

Les travaux doivent être achevés pour le début de l'année 2009.

Il rappelle par ailleurs le protocole d'accord établi le 2 juillet 2007 entre la Communauté de Communes et Monsieur Jean-Michel FERREIRA Boulanger-Pâtissier à Benais ; ce document prévoyait notamment la mise à disposition d'une grande partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sus visé pour le transfert de son activité actuellement exercée dans un immeuble vétuste, situé 5, rue de l'ancienne Mairie à Benais.

Compte-tenu des engagements de chacune des deux parties dans ce protocole d'accord, il propose à l'Assemblée de louer cet espace commercial pour un montant mensuel de 350,00 €uros H.T., avec effet au 1^{er} Février 2009.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée,

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du Président,

VU le protocole d'accord signé entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et Mr Jean-Michel FERREIRA artisan Boulanger-Pâtissier à Benais.

EMET un avis favorable à la proposition détaillée ci-dessus.

DECIDE de louer à Mr FERREIRA le rez-de-chaussé (en partie) pour le transfert de son activité de Boulanger-Pâtissier.

FIXE le montant du loyer mensuel à 350,00 €uros H.T.

SOULIGNE que cette location prendra effet le 1^{er} Février 2009.

PRECISE que la rédaction du bail commercial à intervenir sera confiée à Maître GAILLARD, Notaire associé à Bourgueil, les frais correspondants étant supportés par le preneur.

AUTORISE le Président à signer l'acte à intervenir.

2) Appartement

Monsieur le Président rappelle le programme de travaux engagé dans un local appartenant à la Communauté de Communes, situé 3 rue de la République à Benais.

Ce programme de travaux qui a pu bénéficier d'une aide « PALULOS », a permis de réhabiliter un logement qui pourra être loué dès le 1^{er} février 2009.

Il précise que Mr et Mme FERREIRA, qui occuperont la partie du bâtiment réservée pour une activité de boulangerie-pâtisserie, sont intéressés pour louer cet appartement, d'autant plus qu'ils remplissent les conditions requises pour de tels logements conventionnés.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée,

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du Président,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable pour louer à Mr et Mme FERREIRA l'appartement situé 3, rue de la République à Benais.

PRECISE que cette location prendra effet le 1^{er} février 2009.

FIXE le montant du loyer mensuel à 500.00 €.

AUTORISE le Président à signer le contrat de location à intervenir entre Mr et Mme FERREIRA et la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

IV – REMPLACEMENT D'UN AGENT PLACE EN CONGE DE MATERNITE

Monsieur le Président souligne la nécessité de créer deux postes :

- ⇒ Le 1^{er}, concernant la période avant le départ de l'agent ; il faut effectivement que la personne recrutée puisse travailler en « binôme » pendant quelques temps avec l'agent qui partira en congé de maternité.
- ⇒ Le 2^{ème}, concernant la période pendant laquelle l'agent est placé en congés de maternité.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU la nécessité de pourvoir au remplacement d'un agent pendant son congé de maternité,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable,

ET AUTORISE

- *- de créer un poste chargé de mission à raison d'une durée hebdomadaire de 35/35ème à compter du 1^{er} Janvier 2009,*
 - de pourvoir ce poste par un contrat pris en application de l'article 3 alinéa 2 de la Loi susvisée, pour durée de 3 mois, susceptible d'être renouvelé une fois pour la même durée, si celle-ci s'avère insuffisante.*
 - de définir la rémunération par référence à l'Indice Brut : 392*
 - d'autoriser Monsieur le Président à représenter la Communauté de Communes pour la signature du contrat.*
 - d'inscrire les sommes nécessaires au budget,*
- *- de créer un poste de Rédacteur à raison d'une durée hebdomadaire de 35/35ème à compter du 18 Février 2009,*
 - de pourvoir ce poste par un contrat pris en application de l'article 3 alinéa 1 (1^{ère} partie) de la Loi susvisée, pour durée de 16 semaines*
 - de définir la rémunération par référence à l'Indice Brut : 392*
 - d'autoriser Monsieur le Président à représenter la Communauté de Communes pour la*

signature du contrat.

- d'inscrire les sommes nécessaires au budget,

V – MAINTENANCE INFORMATIQUE

Un contrat a été signé avec l'EURL MASC INFORMATIQUE, dont le siège social est situé 5, rue de Gaure à Varennes sur Loire (49).

Le contrat, d'une durée maximum de 3 ans, prend fin le 31 décembre 2008.

Dans le cadre de ce contrat, Monsieur Gilles PELTIER, représentant de la EURL MASC INFORMATIQUE, intervient :

- sur le réseau informatique des services administratifs de la Communauté de Communes,
- sur le réseau informatique de l'EFEB,
- sur le poste informatique mis à disposition du gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Actuellement, ce contrat est basé sur un crédit annuel de 80 heures, au taux horaire de 35,00 €uros HT.

Considérant que la mutualisation des moyens, au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et des Communes adhérentes, devrait conduire à moyen terme à un contrat unique de prestation pour bénéficier de tarifs plus attractifs. Il propose à l'Assemblée de signer avec cette société un nouveau contrat d'une durée de 3 ans, renouvelable annuellement, sauf dénonciation de l'une des deux parties, et ce avec effet du 1^{er} Janvier 2009.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

VU la qualité du service apporté par cette société.

VU l'intérêt de pouvoir maintenir une telle garantie.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition détaillée ci-dessus.

Et AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir avec effet du 1^{er} Janvier 2009 entre la Communauté de Communes et la société MASC INFORMATIQUE.

VI – DEMANDE EXONERATION DE TAXE PROFESSIONNELLE

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le cinéma Familia à Bourgueil, géré sous forme associative, bénéficie du classement « art et essai ».

Il précise par ailleurs que l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Publiques de Bourgueil qui gère ce cinéma, sollicite par courrier en date du 1^{er} décembre 2008, l'exonération de la Taxe Professionnelle, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, article 1464 A modifié par la Loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 art 76.

Cet article précise notamment que les établissements de spectacles cinématographiques qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées et bénéficient d'un classement « art et essai », peuvent être exonérés de la Taxe Professionnelle.

CONSIDERANT que le cinéma Familia de Bourgueil remplit toutes les conditions pour être exonéré de cette taxe, il propose à l'Assemblée de se prononcer sur cette possibilité.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

VU la demande présentée par l'association,

VU les dispositions du Code Général des Impôts.

CONSIDERANT que le cinéma Familia remplit toutes les conditions pour être exonéré de la Taxe Professionnelle,

DECIDE, à l'unanimité, D'EXONERER de la Taxe Professionnelle le cinéma Familia, géré par l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Publiques de Bourgueil.

VII – ZONE D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE – LOCATION D'UN BATIMENT

Monsieur BARRE commente la réunion de commission au cours de laquelle la proposition d'achat du bâtiment, par Monsieur et Madame DELAUNAY (entreprise SOLS PRO SERVICES), a été évoquée.

Il précise que l'offre de 57 000,00 €uros n'apparaît pas assez élevée pour la commission, laquelle propose de faire établir une estimation par un organisme privé. Cela permettra notamment de faire une comparaison avec l'estimation du Service des Domaines (45 000,00 €uros).

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur BARRE,

DECIDE, à l'unanimité, de prolonger de trois mois le contrat administratif en cours, afin de pouvoir poursuivre les négociations,

Et AUTORISE le Président à signer l'avenant permettant de prolonger le contrat de location jusqu'au 31 mars 2009.

VIII – COMITE CONSULTATIF « STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Monsieur BARRE fait un compte rendu de la réunion du 27 novembre 2008.

Concernant la mission de promotion économique, il précise qu'après un long débat, la commission a proposé de la prolonger d'une année, pour un coût chiffré à 17 325,00 €uros HT.

A cet effet, il propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur le principe de prolonger cette mission pour une durée d'un an.

Monsieur GAILLARD insiste sur la nécessité de faire un « état des lieux » après cette période, si elle est renouvelée.

Monsieur COUSSEAU souligne l'obligation de résultats ; il faudra être vigilant si cette mission est prolongée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, se prononce favorablement sur le principe de poursuivre cette mission avec L'ADUC.

Un avenant à la convention en cours devrait être proposé à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Monsieur BARRE énumère également les autres points évoqués lors de cette commission, il s'agit :

- de la visite de Monsieur Philippe LEBRETON,
- du projet de signalétique dans les Zones d'Activités,
- d'un relais truck (stationnement pour les camions) qui pourrait être créé à proximité de l'échangeur A85, à Port Boulet.

IX – FINANCEMENT D'ETAT AU TITRE DE L'ANNEE 2009

Afin de pouvoir bénéficier d'éventuels financements en 2009 au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE), le Président propose à l'assemblée de se prononcer, dans un premier temps, uniquement sur le principe de pouvoir déposer auprès des services de l'Etat et du Conseil Général, une demande de subventions pour le financement en partie de travaux de réhabilitation dans l'ancienne caserne de gendarmerie de Bourgueil, pour le transfert des services administratifs de la Communauté de Communes.

Ce dossier fera l'objet d'un travail de commission, toutefois, pour ne pas perdre la possibilité d'être financé en 2009, il s'avère nécessaire de faire parvenir une demande de subventions avant la fin de cette année.

Un avant projet sommaire, établi par le *cabinet SCP BREUST CHABRIER*, a permis notamment de chiffrer le coût des travaux à 435 000,00 €uros HT, auquel il faudra ajouter les frais de maîtrise d'œuvre et missions diverses, soit un total estimé à 500 000,00 €uros HT.

L'aide attendue au titre de la DGE est de 60 000,00 €uros soit 30% d'un montant plafonné à 200 000,00 €uros HT.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

VU la nécessité de pouvoir disposer de locaux administratifs, adaptés aux besoins non satisfaits à ce jour,

CONFIRME son intention de pouvoir aménager des locaux administratifs dans l'un des anciens bâtiments de la caserne de gendarmerie de Bourgueil,

SE PRONONCE favorablement sur le principe de solliciter toutes les aides susceptibles d'être octroyées pour une telle opération auprès de :

- ***L'Etat, au titre de la Dotation Globale s'Equipement,***
- ***Du Département et de la Région.***

SOULIGNE que le lancement de ce programme de travaux est lié à l'obtention des aides sollicitées.

X – CONTRAT D'ASSURANCE AUTOMOBILE UTILISATEUR VEHICULE PERSONNEL POUR DES MISSIONS OCCASIONNELLES

Monsieur le Président souligne que les agents de la Communauté de Communes sont parfois appelés à utiliser leur véhicule personnel pour assister à des réunions de travail à l'extérieur du siège de la Collectivité.

A cet effet, il propose à l'Assemblée de souscrire un contrat « auto collaborateurs » qui se substitue à l'assurance souscrite par le préposé lorsqu'il utilise son véhicule personnel pour un déplacement professionnel.

Il détaille ensuite une proposition d'assurance présentée par la Compagnie GROUPAMA, laquelle se propose de couvrir un tel risque moyennant une cotisation annuelle de 301,64 €uros T.T.C.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

VU l'intérêt de souscrire un tel contrat,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable,

AUTORISE le Président à signer avec la Compagnie GROUPAMA le contrat à intervenir, lequel prendra effet le 1^{er} Janvier 2009.

Et S'ENGAGE à inscrire au budget 2009 les crédits nécessaires.

XI – VIREMENTS DE CREDITS

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

OBJET : VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES - DECISION MODIFICATIVE N° 8

SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
6225		AGC	020	Indemnités du comptable	+ 266.00
61522		AGC	020	Entretien des bâtiments	- 266.00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
2313	12	COM	94	Boulangerie – Bâtiment Benais	+ 8 000.00
2313	13	COM	94	Cave Touristique	- 8 000.00

OBJET - VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET GENDARMERIE - DECISION MODIFICATIVE N° 4

SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
66112			01	I.C.N.E (emprunt/Tvx gendarmerie)	+ 25 298.13
6225		AGC	020	Indemnités du comptable	+ 440.00
66111			01	Intérêts d'emprunts	- 15 165.19
63512		AGC	020	Taxes foncières	- 1 324.00
616		AGC	020	Assurances	- 1 607.82
61522		AGC	020	Entretien des bâtiments	- 7 641.12

OBJET : VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET ABATTOIR – DECISION MODIFICATIVE N° 5

SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
6225				Indemnités du comptable	+ 170.00
6161				Assurances	- 62.00
022				Dépenses imprévues	- 108.00

OBJET : VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET C.C.P.B - DECISION MODIFICATIVE N° 10

SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
66112			01	I.C.N.E	+ 188.78
66111			01	Intérêts d'emprunts	- 18.24
60612		AGC	020	EDF	- 170.54

SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Modification de la Décision Modificative n° 5 du 10 juillet 2008 relative à des crédits supplémentaires à l'article **6816 –Dotations aux provisions dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles** afin d'effectuer la sortie de l'inventaire des actions souscrites auprès de deux SEMS qui sont depuis dissoutes, au lieu de l'article **6866 – Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers.**

Il convient donc de faire le virement de crédit suivant :

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
6866		AGC	020	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ELEMENTS FINANCIERS	+ 4 969.00

6816		AGC	020	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	- 4 969.00
------	--	-----	-----	---	------------

SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
2313	139	AGC	020	Grosses réparations bâtiments intercommunaux	+ 2 000.00
2315	10	AGC	020	ZA BENAIS – VIABILISATION	- 2 000.00
205	125	AGC	020	LOGICIEL COMPTA	+ 5 000.00
203	121	TOU	96	POURSUITE ETUDE TOURISTIQUE	- 5 000.00
2031	133	GALIP	64	BATIMENT PETITE ENFANCE	+ 2 344.16
2138	133	GALIP	64	BATIMENT PETITE ENFANCE	- 2 344.16
2313	129	BATBE	71	LOGEMENT – BENAIS	+ 2 000.00
2315	10	AGC	020	ZA BENAIS – VIABILISATION	- 2 000.00

SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES

Le Président rappelle qu'il a été décidé de réintégrer au 1^{er} janvier 2009 un agent mis en détachement à l'abattoir de Bourgueil, ce qui augmente l'effectif du service technique de la Communauté de Communes de un à deux agents.

Actuellement, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil possède un véhicule pour l'agent en place, mais il serait souhaitable d'envisager d'en acheter un second afin de permettre à nos deux agents de faire des travaux distincts.

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
2182	140	AGC	020	ACHAT VEHICULE	+ 10 000.00
205	125	AGC	020	LOGICIEL COMPTA	- 10 000.00

SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES

Le Président informe l'Assemblée qu'il a été envisagé de changer les logiciels de gestion financière et de paye de la Communauté de Communes. A cet effet, il est indispensable de rendre compatible le matériel informatique, et propose d'effectuer le virement de crédit suivant :

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
2183	116	AGC	020	MATERIEL INFORMATIQUE CCPB	+ 3 000.00
205	125	AGC	020	LOGICIEL COMPTA	- 3 000.00

XII – BUDGET ANNEXE ABATTOIR DE BOURGUEIL – OPERATION NON BUDGETAIRE

Monsieur le Président souligne que lors du vote du budget 2008, la Collectivité n'a pas pu prendre en compte les nouvelles dispositions applicables sur le plan budgétaire suite à la réforme de la comptabilité M 4, car elles n'étaient pas encore divulguées.

Afin que le budget 2008 soit en parfaite harmonie avec ces nouvelles dispositions, il propose d'apporter les modifications qui s'imposent à savoir : la modification du résultat d'investissement qui doit être 4 676,26 €uros et non 6 276,26 €uros; la différence soit 1 600,00 €uros correspondant à des provisions se traduisant par des opérations non budgétaires.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable et PRECISE que le budget 2008 sera modifié en conséquence.

XIII – REUNION DU COMITE CONSULTATIF ACTION SOCIALE

Madame RIOCREUX détaille le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 2 décembre 2008.

Les points évoqués sont les suivants :

Problèmes d'identification de l'Espace Formation Emploi en Bourgueillois (EFEB) :

- 1/ ITS porte le LABEL Antenne Maison de l'Emploi
 - 2/ ITS est très identifié « insertion » dans le Bourgueillois
 - 3/ La coordinatrice de l'EFEB est salariée d'ITS. 75% de son temps est consacré aux missions d'animation et de gestion de l'antenne de la maison de l'emploi
 - 4/ L'EFEB est divisé en deux bâtiments: un bâtiment neuf et un bâtiment ancien nommé annexe
 - 5/ L'EFEB se nomme Antenne Maison Emploi, apparaît dans l'annuaire à ITS et dispose d'un panneau sur son site qui annonce encore une autre dénomination
 - 6/ Tous les documents sont à entête maison de l'emploi et ITS
-

Principaux constats réalisés sur les bâtiments :

Bâtiment neuf:

- 1/ accueil du public inadapté (problème de confidentialité)
- 2/ bureaux parfois trop spacieux et mobilier imposant
- 3/ la configuration ne semble pas adaptée à l'usage

...

Bâtiment annexe:

- 1/ locaux très défraîchis (papier peint/ peinture)
- 2/ mobilier de récupération peu adapté contraste avec le bâtiment neuf
- 3/ aucune signalétique adaptée qui ne permette d'identifier l'annexe de l'EFEB, aucun cheminement signalé entre les deux bâtiments
- 4/ l'utilisation des locaux par les partenaires n'est pas définie par un cadre général.

Les utilisateurs n'identifient pas spécialement le site comme étant un ensemble. Il semble que les différentes interventions soient très cloisonnées. Il n'est pas certain que l'espace soit très lisible par les différents publics auxquels il est destiné.

Globalement, la CCPB n'est pas suffisamment identifiée.

Principaux constats sur l'utilisation des bâtiments et sur les partenariats :

Le contrat avec la Maison de l'Emploi stipule que l'antenne locale doit développer trois volets d'intervention:

- * la formation, l'insertion à destination des demandeurs d'emploi.

- * La formation et l'information à destination des personnes en emploi
- * le développement d'actions à destination des entreprises

Le premier volet est satisfait, le second peut être amélioré quant au troisième, il doit être développé. Bien que notre comité consultatif se nomme « action sociale », le volet social ne figure pas dans le cahier des charges de la Maison de l'Emploi. Cette carence interpelle.

Des sondages informels auprès des différents publics laissent entendre que l'EFEB n'est globalement pas identifié comme un lieu « ressource » pour tous les publics auxquels l'espace s'adresse.

Interrogation sur l'antenne de la maison de l'emploi :

L'espace se présente comme un lieu qui permet de développer un partenariat avec les différentes associations ou organismes de formation qui œuvrent dans les champs d'intervention définis par la maison de l'emploi.

A mesure que progresse la réflexion, le comité consultatif s'interroge. Les maisons de l'emploi pourraient intervenir dans le champ concurrentiel et devenir concurrentes des partenaires qu'elles hébergent. Le champ concurrentiel verra peut-être à terme des structures privées intervenir sur notre territoire qui ne disposent de la connaissance terrain que proposent aujourd'hui les associations intervenantes dans le Bourgueillois. Quelle cohérence aurons-nous dans ce type de cas ?

Les donneurs d'ordre (CG, ANPE...) procèdent par appel d'offres depuis 2007 pour un certain nombre d'actions. Les appels d'offres ne semblent pas intégrer dans le nombre d'heures allouées pour la gestion des personnes bénéficiaires des minima sociaux tout le temps d'accompagnement. Les personnes se retrouvent avec un « quota » d'heures limité qui ne semble pas toujours correspondre à leurs besoins.

Les partenaires « historiques » qui ont créé initialement les réseaux pourraient se retrouver de fait fragilisés tout comme la population qui se trouve déjà « loin » de l'emploi.

Actions en cours du comité consultatif :

- Evaluation des besoins en terme de mise à disposition d'espaces et d'optimisation d'occupation réalisée avec le concours de Françoise Rouard coordinatrice de l'espace
- Rencontres avec les partenaires de l'espace (intervenant et direction) Croix Rouge, ITS, Greta, Mission locale, Label, CPAM, CAF, Médiateur... (redéfinition de l'occupation des locaux en concertation avec ces partenaires)
- Réflexion conjointe avec le comité consultatif Développement Eco présidé par J.L. Barré sur l'opportunité de développer l'espace entreprise dans l'ancien bâtiment après rafraîchissement des locaux et changement de mobilier.
- Une action est prévue en 2009 avec Lire et Dire sur l'illettrisme.
Rendez vous en mars 2009 avec CRIA (centre ressource illettrisme analphabétisme) et avec Lire et Dire pour une action de sensibilisation sur les communes de la CCPB.

Propositions du comité consultatif:

- * Réflexion, réalisation d'une signalétique adaptée qui intègre les deux bâtiments en une même dénomination. Création d'un cheminement piéton simple entre les deux bâtiments.
- * Regroupement de tous les intervenants et de toutes les permanences insertion/formation/ services publics... dans le bâtiment neuf. Nécessité de procéder à des aménagements pour pouvoir accueillir tout le monde dans le bâtiment neuf: accueil à modifier, mobilier à changer dans certains bureaux (pas d'achat mais récupération des bureaux des bâtiments neufs), cuisine à réduire pour gagner un bureau, cloison à installer pour transformer un bureau en deux espaces, réduction de la salle de réunion pour regagner un espace bureau...
- * Rafraîchir le bâtiment annexe pour y expérimenter le développement du volet « entreprises ».

Dossiers en cours :

Concertation avec le développement éco + signalétique / sollicitation d'une subvention d'équipement en 2009 auprès de la maison de l'emploi pour réaménager l'espace dès lors que le comité consultatif développement éco aura donné son avis sur le projet proposé par le comité action sociale / poursuite des rencontres avec les partenaires de l'antenne de la maison de l'emploi / Redéfinition du poste de coordinatrice en concertation avec ITS /

Évaluation du financement de l'antenne de la maison de l'emploi au cours des prochaines années. Fin de convention avec la maison de l'emploi mi 2010. Signature d'une nouvelle convention à partir de 2010 ? Quels objectifs ? Quels moyens ?

Tous ces travaux devront permettre au conseil communautaire de définir et chiffrer la politique qu'il entend mener au cours de ce mandat.

Le Conseil Communautaire prend acte de toutes ces informations.

XIV – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Accueil des gens du voyage – Révision du schéma départemental

Monsieur GAILLARD précise que le schéma départemental, signé en juin 2002, va faire l'objet d'une révision.

L'association TSIGANE HABITAT a été mandatée pour suivre ce projet de révision.

- Dégradations / Bâtiments divers

Monsieur GAILLARD fait part de vols et dégradations avec dépôt de plainte. Plusieurs bâtiments sont concernés, il s'agit :

- du Centre Médico Social,
- du bâtiment « Galipettes »,
- du bâtiment « EFEB »

- Effectif / Gendarmerie de Bourgueil

Monsieur GAILLARD souligne qu'il n'a reçu aucune information de la part de Monsieur le Député, par rapport au projet de diminution des effectifs. Un courrier sera à nouveau transmis.

- Visite de Monsieur Philippe LEBRETON

Monsieur GAILLARD regrette que la Nouvelle République refuse de faire paraître l'article, considérant que d'autres articles sont déjà parus avec le même thème.

- Charte « politique »

Monsieur GAILLARD précise que de nombreuses réponses de la part des Communes sont parvenues à la Communauté de Communes.

La commission sera ensuite réunie pour analyser les propositions (sous une forme anonyme) et faire établir une synthèse.

Des contacts vont être pris avec Monsieur AUBELLE, pour la suite à donner.

- Vœux 2009

Une cérémonie des vœux est prévue le 15 janvier 2009 à 19 heures, dans la salle des fêtes de Gizeux. Elle sera précédée d'une réunion du Conseil Communautaire prévue de 18 heures à 19 heures.

TOUR DE TABLE

Monsieur COUSSEAU ⇒ *Commission départementale / Gens du voyage*

Il commente la réunion à laquelle il avait été convié.

Sur 411 emplacements prévus, 228 ont été réalisés, soit 56% des objectifs initiaux.

Il rappelle que l'association TSIGANE HABITAT va rencontrer les élus pour préparer la révision du schéma départemental. Les Communes, concernées par la sédentarisation des gens du voyage, vont être également contactées.

Au cours de cette réunion, Monsieur COUSSEAU a tenu à préciser que les réflexions à engager pour cette révision devaient prendre en compte les équipements déjà en place dans le Maine et Loire. Plusieurs aires sont proches du Bourgueillois.

Il a également été précisé au cours de cette réunion, que les projets non réalisés au 31 décembre 2008, et inscrits dans le schéma actuel, ne bénéficieront plus d'aide de l'Etat.

⇒ *Récupération des animaux errants*

Monsieur COUSSEAU souligne que la société DOG PROTECTION doit prochainement venir dans le Bourgueillois pour la signature des conventions à intervenir avec les Communes ayant décidé de lui faire appel.

⇒ *Boulangerie de Benais*

Monsieur COUSSEAU précise que la réception provisoire des travaux sera prononcée le Jeudi 18 décembre 2008. Elle sera ensuite suivie de la visite de l'ex « bâtiment ATMA ».

Madame CAMUS ⇒ *Pré OPAH*

Elle précise que la prochaine réunion du comité consultatif aura lieu le 17 décembre 2008. Cette réunion devrait permettre de hiérarchiser les besoins, en vue de lancement d'une OPAH en 2009.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

Fait à Bourgueil, le 29 décembre 2008.

Le Président,

Jacques GAILLARD